

Animation jeunesse

Dossier inscription 2023 / 2024

11 - 17 ans

Cadre réservé à l'administration :

- Dossier complet
- Allergie / traitement médical
- Droit à l'image
- Autorisé(e) à partir seul
- Accueil libre
- Autofinancement
- Test d'aisance aquatique
- Cotisation annuelle de 10 €



Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance :

Classe et établissement fréquenté :

Téléphone :

Adresse mail :

Compte instagram :



Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

Représentants légaux

Parent 1

Nom et prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Téléphone travail :

Adresse :

.....

Parent 2

Nom et prénom :

Adresse mail :

Téléphone :

Téléphone travail :

Adresse (si différente) :

.....

Si l'enfant réside chez les grands-parents pendant les vacances

Nom et Prénom des grands-parents :

Adresse :

.....

N° de téléphone :

N° allocataire CAF Morbihan

Assurance

Nom et adresse de votre assurance :

.....

N° de police :

Date d'échéance de l'attestation d'assurance responsabilité civile :

Individuelle accident extrascolaire :

Droit à l'image

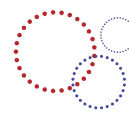
- Autorisation de publication de photos (*presse, Internet, plaquette, exposition...*)
- Autorisation de publication vidéo
- Autorisation de publication vocale (*passage radio*)

Je soussigné, Monsieur ou Madame autorise / n'autorise pas (*raier la mention inutile*) les animateurs à diffuser des photos, vidéo, passage radio de mon enfant prises pendant les activités jeunesse.

Personnes autorisées à venir chercher le jeune mineur

| Nom et Prénom | Lien de parenté | Adresse et n° de téléphone |
|---------------|-----------------|----------------------------|
| | | |

Aucun jeune mineur ne sera confié à une personne non autorisée par écrit à venir le chercher. Le jeune mineur est sous la responsabilité de l'accueil jeunesse durant le temps de l'activité. Elle ne peut être tenue pour responsable d'accident survenant en dehors des heures d'activités.



Pour participer aux animations, stages, projets et accueils libres, le dossier d'inscription doit être à jour avec tous les documents demandés, ainsi que la cotisation de 10 € (pour l'année scolaire).

Aucun jeune ne pourra être accueilli si ces conditions ne sont pas respectées.

Le jeune s'engage à respecter le règlement intérieur, disponible à la maison des jeunes.

Le fonctionnement de l'accueil libre

Les accueils libres sont des temps d'accueil informel qui ont tous lieu à la maison des jeunes, impasse des écoles (ancienne école du Bourg - derrière la médiathèque) sur des créneaux d'ouverture précis :

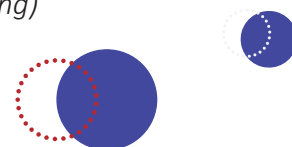
• Période scolaire

Mercredi 14h - 18h

Vendredi 17h - 19h et 19h - 22h (3^{ème} et +)

Samedi 14h - 18h

• Période vacances scolaires (suivant planning)



Sur ces temps, les jeunes disposent d'un lieu repère pour se retrouver avec la présence d'un animateur du service. Ils peuvent alors profiter des différents espaces d'activités (*jeux, activités manuelles, sports, studio vidéo et MAO...*), échanger avec l'animateur sur les projets en cours, leurs idées, leurs envies.

Contrairement au temps d'activité, les jeunes ont la liberté d'arriver et de partir à l'heure de leur choix sur les créneaux d'ouverture proposés.

Les jeunes sont sous la responsabilité de l'animateur uniquement sur leur temps de présence pendant ces temps d'accueil libre. Ce choix de fonctionnement est en phase avec l'acquisition de plus d'autonomie et de responsabilisation en lien avec leur entrée dans le cycle scolaire secondaire. On se situe bien ici dans une dynamique de coéducation avec les familles.



Autorisation accueil libre

Je soussigné, Madame ou Monsieur responsable légal, autorise mon enfant à participer aux temps d'accueil libres.

Les activités

Les temps d'activités sont des animations formelles avec une heure de début et une heure de fin ainsi qu'un lieu de rendez-vous précis qui peut être la maison des jeunes, impasse des écoles (ancienne école du Bourg - derrière la médiathèque) ou tout autre lieu précisé dans le planning.

**Les tarifs sont variables en fonction de la nature de l'activité et précisés sur le programme.
Un test d'aisance aquatique est obligatoire pour toute activité nautique.**

Autorisation activités

Le jeune est sous la responsabilité du service sur le temps de l'activité. A partir du moment où le jeune est inscrit, il est tenu d'être à l'heure et de ne pas quitter l'activité avant l'heure prévue.

J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile familial au terme des activités pour lesquelles il est inscrit.

J'autorise mon jeune à participer à des actions complémentaires, notamment dans le cadre de démarches d'autofinancement visant à mener différents projets (*vente de gâteaux, participation à des trocs et puces, lavages de voitures...*).

L'animateur se tient à la disposition des jeunes et de leur famille pour échanger autour de ce choix de fonctionnement.

Informations médicales

Votre enfant a-t-il un problème de santé ? Oui Non

Si oui, précisez :

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Allergies (alimentaires, médicamenteuses, autres...)

Précisez :

.....

Vaccination obligatoire : date des derniers rappels

Diphtérie : Tétanos : Poliomyélite :

Si votre enfant n'a pas fait les vaccins obligatoires, merci de joindre un certificat médical de contre-indication.

Autorisation médicale

Je soussigné, responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur ce document et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de cet enfant.

Nom et téléphone du médecin traitant :

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'absence des parents :

.....

Recommandations utiles des parents

Port de lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne etc :

.....

Pièces jointes à fournir obligatoirement :

- Photo d'identité du jeune (page 1)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Cotisation annuelle

Les dossiers non complets ne seront pas acceptés.

Dossier à remettre à la maison des jeunes, située dans l'ancienne école du bourg, derrière la médiathèque.

Fait à, le

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

Renseignements

Ville de Larmor-Plage

Contact secteur animation jeunesse

06 85 20 01 89

mdj@larmor-plage.com

Contact service enfance, jeunesse et affaires scolaires

02 97 84 26 20 - 06 70 90 18 68

enfance-jeunesse@larmor-plage.com